



**DECISION N° DEC 20.028/DL**

**DECISION OFFRANT LA GRATUITE  
DES INSERTIONS PUBLICITAIRES D'AVRIL ET MAI 2020 D'UN  
MOIS EN VILLE**

Le Maire de Brunoy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n° 20.009/K en date du 27 mai 2020 portant délégation du Conseil municipal au Maire,

Vu la décision n°18.085/DL en date du 5 décembre 2019 relative aux tarifs d'insertion publicitaires « Un Mois en Ville » pour l'année 2020,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Considérant que la période d'urgence sanitaire, assortie d'un confinement de la population du 17 mars au 11 mai 2020, a entraîné une fermeture de la quasi-totalité des commerces et des artisans,

Considérant l'effort et la perte de revenus engendrés susceptible d'obérer durablement les finances de ces entreprises, pour la plupart de proximité ou petites entreprises,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs 2020 pour soutenir et accompagner les commerces locaux durant cette période de crise et de leur reprise d'activité,

### **DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'OFFRIR la gratuité des insertions publicitaires pour les mois d'avril et de mai 2020 aux annonceurs ayant signé un engagement publicitaire pour les mois d'avril et de mai 2020 du magazine mensuel municipal Un Mois en Ville.

**ARTICLE 2 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**DECISION N° DEC 20.028/DL**

**OBJET : DECISION OFFRANT LA GRATUITE DES INSERTIONS PUBLICITAIRES D'AVRIL ET MAI 2020 D'UN MOIS EN VILLE**

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée au recueil des actes administratifs, elle fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée sur les panneaux municipaux.

Fait à Brunoy, le 15 juin 2020

Le Maire,  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision

Numéro attribué à l'acte : DEC 20.028/DL

Objet de l'acte : DECISION OFFRANT LA GRATUITE  
DES INSERTIONS PUBLICITAIRES D'AVRIL ET MAI 2020 D'UN MOIS EN VILLE

Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 1 - Decisions budgetaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20200615-BRU\_AR\_20458\_1-AR

Date de l'acte : 15/06/2020

Identifiant unique de l'acte : BRU\_AR\_20458\_1

Date de réception en Préfecture : 16 juin 2020